



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maïche

n°2022 – 057

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

### SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de décembre.

**Membres en exercice : 19**

**Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN**

**Présents : 14** Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

**Absents : 5** Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Charles JACOULOT, Justin MARGUERON, Michaël NICOD

**Procurations : 2** *Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE*  
*Jean-Charles JACOULOT donne procuration à Anthony MERIQUE*

#### Délibération n°2022 – 057 :

**Objet : Plan de financement provisoire des chaufferies-bois – volet 1 : chaufferie de la Maison des Associations**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans un projet de transition énergétique visant à remplacer le mode de chauffage de plusieurs bâtiments communaux, actuellement fioul, à une solution bois renouvelable. La réflexion a poussé la municipalité à modifier le projet d'une chaufferie globale à des chaufferies moins puissantes, mais réparties entre bâtiments proches de manière à éviter au maximum les déperditions du réseau de chaleur. Ainsi, deux chaufferies seraient implantées sur le territoire de la commune : la première à destination de la Maison des Associations, de l'école maternelle et du futur bâtiment périscolaire, la seconde à destination de la Mairie, l'école primaire et l'ancien presbytère (dénommé « la cure »).

Monsieur le Maire rappelle brièvement le contenu de l'étude réalisée par le bureau Solares Bauen, présentée lors de sessions précédentes, celle-ci ayant permis de faire le choix d'une chaufferie bois déchiqueté (à plaquettes) et de définir l'emplacement de la première chaufferie à la Maison des Associations.

Puis, Monsieur le Maire propose de s'engager à réaliser et financer ces travaux, dont l'estimation s'élève à 554 246.28 € auxquels s'ajoutent l'ingénierie relative aux travaux (maîtrise d'ouvrage, études) pour un montant estimé à 100 908.17 €, soit un total de coût du projet égal à : **655 154.45 € HT** ou **786 185.34 € TTC**.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, l'Assemblée se prononce sur le plan de financement ci-annexé, résumé comme suit :

Fonds libres (partie non subventionnée)	+	174 619.63 €
Primes CEE (Certificats d'Economie d'Energie)	+	5 000.00 €
Subvention ADEME (HT x 70 % sur aide à la conception)	+	24 130.72 €
Subvention SYDED	+	11 410.00 €
Subvention Région (EFFILOGIS)	+	195 764.35 €
Subvention Etat (DSIL HT x 30 %)	+	184 229.75 €
Subvention C@P25 (volet « vie locale »)	+	60 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>=</b>	<b>655 154.45 €</b>

*Il est à noter que la part de TVA est éligible au Fonds de Compensation (FCTVA) à raison de 16.404% du montant dépensé, ce qui occasionne les montants suivants :*

Fonds libres (part communale de TVA)	+	23 559.35 €
Fonds de Compensation FCTVA (16.404% de TVA à 20%)	+	107 471.54 €
<b>TOTAL TVA</b>	<b>=</b>	<b>131 030.89 €</b>

**Coût net des travaux pour la collectivité : Fonds libres = 198 178.99 €**

Les crédits suffisants seront inscrits aux budgets 2023 et 2024 pour assurer le financement du projet.

Le Maire précise que ce plan de financement est provisoire. Il évoluera si d'autres financeurs s'ajoutent selon l'évolution du projet ou que les financeurs n'attribuent qu'une portion de la participation sollicitée.

L'exposé étant entendu, l'Assemblée décide :

- de s'engager à réaliser et financer les travaux relatifs à la chaufferie-bois de la Maison des Associations,
- de valider le plan de financement provisoire ci-annexé et de solliciter la participation des co-financeurs,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces opérations.

En outre, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention. Il s'engage à ne démarrer qu'une fois les financeurs auront donné leur accord et, une fois la subvention attribuée, à réaliser les travaux dans les délais prescrits par les financeurs à compter de la date de notification de la décision.

**Suffrages exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre :**

**Abstention :**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 12/12/2022  
Reçu en préfecture le 12/12/2022  
Publié le 12/12/2022  
ID : 025-212501936-20221208-2022\_057-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE.



La secrétaire de séance,  
Nadège MOUGIN.



Mairie de Damprichard - Annexe à la délibération n° 2022-057  
 Plan de financement prévisionnel - "Chaufferies-bois" volet 1 : chaufferie de la Maison des Associations  
 Création d'une chaufferie bois dédoublée avec réseau de chaleur

Détail des investissements par poste de dépense		Montants HT (base = étude BET Solaires)
<b>CHAUFFERIE BOIS &amp; RESEAUX</b>	aménagement chaufferie	142 658,00 €
	production de chaleur (chaudière, silo, réseau prim.)	270 861,00 €
	réseau enterré logements	56 686,00 €
	sous-stations et réseaux secondaire	42 986,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>513 191,00 €</b>
<b>Imprévus</b>	Imprévus - 8%	41 055,28 €
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>554 246,28 €</b>
<b>INGENIERIE et ETUDES</b>	MATRISE D'ŒUVRE (12%) - estimation	85 908,17 €
	SPS	2 500,00 €
	BUREAU DE CONTRÔLE	4 000,00 €
	DIAGNOSTIC AMIANTE + PLOMB	1 500,00 €
	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	2 500,00 €
	ETUDE DE SOL	3 500,00 €
	FRAIS DIVERS (consultation,...)	1 000,00 €
	<b>TOTAL INGENIERIE &amp; ETUDES</b>	<b>100 908,17 €</b>
<b>Récapitulatif du Plan de financement Provisoire</b>		
	<b>TOTAL PROJET (ingénierie + travaux)</b>	<b>655 154,45 €</b>

Répartition des aides par catégorie de dépenses et par financeurs							
ADEME	Région FEDER	Département C@P25	Etat DSIL	SYDED	AUTRES FINANCEURS	TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	Primes CEE
- €	173 317 €	60 000 €	153 957 €	7 545 €	- €	394 819 €	5 000 €
	Volet AAPC de la région BFC	Volet B - 30% sur assiette max 200k€ (plafonné à 60k€)	30% de l'investissement	25% de l'invest. (plafonné à 45k€ puis. chaudière > à 100kW)			
0%	34%	12%	30%	1%	0%	77%	1%
0%	31%	11%	28%	1%	0%	71%	1%
- €	173 316,85 €	60 000,00 €	153 957,30 €	7 545,00 €	- €	394 819,15 €	5 000,00 €
24 131 €	22 448 €		30 272 €	3 865 €			
70% aide à la conception phases AVP	Selon AAPC de la région BFC	Volet B - 30% sur assiette max 200k€ (plafonné à 60k€)	30% de l'investissement	25% de l'invest. (plafonné à 45k€ puis. chaudière > à 100kW)		80 716 €	- €
24%	22%	0%	30%	4%	0%	80,0%	
24 130,72 €	22 447,50 €	- €	30 272,45 €	3 865,00 €	- €	80 715,67 €	- €
ADEME	Région FEDER	Département C@P25	Etat DSIL	SYDED	AUTRES FINANCEURS	TOTAL SUBVENTIONS	Primes CEE
4%		9%	28%	2%	0%	43%	1%
24 130,72 €	195 764,35 €	60 000,00 €	184 229,75 €	11 410,00 €	- €	475 534,82 €	5 000,00 €
Part HT	TOTAUX HT	Taux de PEC	Part TVA	TOTAUX	Taux de PEC		
Subventions	475 534,82 €	72,58%	FCTVA	107 471,54 €	16,404%		
Primes CEE	5 000,00 €	0,76%	Fonds libres TVA	23 559,35 €	3,596%		
Fonds libres HT	174 619,63 €	26,65%	TOTAL TVA	131 030,89 €			
TOTAL HT	655 154,45 €						

<b>COUT TOTAL TTC PROJET</b>	100%
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	75%
<b>COUT NET DU PROJET</b>	25%

Envoyé en préfecture le 12/12/2022  
 Reçu en préfecture le 12/12/2022  
 Publié le 12/12/2022  
 ID : 025-212501936-20221208-2022\_057-DE



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022



ID : 025-212501936-20221208-2022\_057-DE